



# Première victoire des chômeurs « recalculés »

Les chômeurs viennent de marquer un point, contre le patronat et le gouvernement, qui réjouit tous les travailleurs. Grâce à leur lutte, à leur unité, à leur ténacité, ils ont, la semaine dernière, convaincu les juges du tribunal de Marseille de donner raison à 35 d'entre eux qui s'appellent eux-mêmes « les recalculés ». Les « recalculés », ce sont ces 265 000 chômeurs qui ont été victimes d'une décision particulièrement injuste et cynique prise, en premier lieu, par le Medef et la CFDT, avec l'approbation du gouvernement, remettant en cause leur droit à percevoir leurs indemnités. Le tribunal de Marseille a rétabli leurs droits, reconnaissant qu'il y avait bien « rupture de contrat » de la part des ASSEDIC, condamnés à leur verser leurs indemnités et 1000 euros à chacun, pour préjudice moral.

## UNE BRECHE EST OUVERTE

Cette victoire, nouvelle gifle pour le gouvernement, constitue un encouragement pour ces 265 000 exclus de l'Assurance-chômage depuis le 1er janvier, en particulier pour les 2000 d'entre eux qui ont, eux aussi, porté plainte et pour les 857 000 menacés dans les mois à venir. Maintenant, l'Unedic crie à la catastrophe puisque le jugement du tribunal de Marseille va faire jurisprudence. Le Conseil d'Etat pourrait être obligé d'annuler cette convention de décembre 2002. L'application du jugement de Marseille pour l'ensemble des chômeurs concernés coûterait 1,5 milliards d'euros. Quelle catastrophe, alors qu'une telle somme est une goutte d'eau dans l'océan des profits financiers et spéculatifs et que le MEDEF a empoché les trois quarts des excédents de l'UNEDIC des années 99-2000 !

Cette victoire est, aussi, un encouragement pour les intermittents du spectacle, en lutte depuis des mois pour leurs droits à l'Assurance chômage et qui manifestaient lundi.

Elle peut être l'occasion d'imposer au patronat un recul important, d'abandonner le système du Pare et de garantir une indemnisation décente des chômeurs.

## UN TRAVAIL, UN REVENU GARANTI, UN DROIT !

Oui, c'est bien le scandale du chômage qui est posé. Comment accepter que soient ainsi brisées les vies de

millions de femmes, d'hommes, de jeunes, sacrifiés à la rentabilité du capital, rejetés, exclus. Comment accepter, qu'en plus, des milliers d'entre eux soient condamnés à la misère ?

Qui donc est responsable de leur situation si ce n'est le patronat et le gouvernement, ce système fondé sur la concurrence et la course au profit ?

Oui, chacun a droit à un travail et à un revenu garanti. Personne ne devrait vivre avec moins que le SMIC. La solidarité ne doit pas être un mot creux, mais une réalité qui garantisse à tous une vie décente.

Il faut en finir avec cette politique de course à la rentabilité qui nourrit le chômage. Il faut interdire les licenciements.

## AU GOUVERNEMENT DE RECALCULER SES PROJETS !

Ce nouveau désaveu du gouvernement est aussi un encouragement pour tous les travailleurs. Le gouvernement Chirac-Raffarin-Sarkozy est faible, il a été sanctionné lors des dernières élections régionales par les électeurs, il l'est chaque jour par les luttes. Il est possible de lui faire entendre raison, mais pour cela, il nous faudra nous y mettre tous ensemble et sans nous laisser arrêter par les boniments alarmistes.

Après la réforme des retraites, son principal projet est le démantèlement et la privatisation de l'Assurance-maladie. Le ministre de la santé, Douste-Blazy, reçoit les organisations syndicales, le patronat, les partis politiques, en particulier la gauche. Il entend « trouver un accord avec tous les acteurs » pour tenter de paralyser la riposte des salariés. Il nous refait le coup du dialogue social.

La ficelle est un peu grosse. Un peu partout dans le pays, commencent à se mettre en place des collectifs pour défendre le droit à la santé, imposer une réelle gratuité des soins pour tous. Cette lutte est l'affaire de tous, sur les lieux de travail comme les quartiers.

## Il est possible de faire reculer le gouvernement !

Le 19 avril 2004

---

### Je souhaite prendre contact avec la LCR

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

Téléphone : ..... Email : .....